

# Assemblée générale ordinaire des actionnaires

**THYON**  
4 VALLÉES 

## Télé-Thyon SA

### **Avis de convocation**

à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le vendredi 27 mars 2026, à 17:00 heures à la salle polyvalente de Thyon 2000.

#### **Ordre du jour et propositions du conseil d'administration**

1. Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2025  
Le conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal.
3. Rapport annuel
4. Présentation des comptes (exercice du 01.11.2024 au 31.10.2025)
5. Rapport de l'organe de révision
6. Approbation des comptes  
Le conseil d'administration propose d'approuver les comptes.
7. Affectation du résultat de l'exercice  
Le conseil d'administration propose de verser un dividende de 4%
8. Décharge aux membres du conseil d'administration  
Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration.
9. Renouvellement du mandat de l'organe de révision  
Le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de BDO SA, succursale de Sion
11. Reconduction des avantages aux actionnaires  
Le conseil d'administration propose de reconduire les avantages aux actionnaires.
12. Divers

#### **Procès-verbal de l'assemblée générale du 4 avril 2025**

Ce procès-verbal peut être consulté sur le site internet de la société : <https://thyon4vallees.ch/fr/Actionnaires>

#### **Rapport de gestion et rapport de l'organe de révision**

Le rapport de gestion composé du rapport annuel et des comptes annuels (avec les propositions quant à l'emploi du bénéfice résultant du bilan) ainsi que du rapport de l'organe de révision peut être consulté sur le site internet de la société: <https://thyon4vallees.ch/fr/Actionnaires> ainsi qu'au bureau de la société à Thyon 2000. Il en va de même du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 avril 2025. Chaque actionnaire peut demander à se faire remettre un exemplaire de ces documents. Le procès-verbal et le rapport de gestion peuvent également être obtenus, sur demande, à l'adresse suivante : Télé-Thyon SA, Route de Thyon 12, 1988 Thyon.

Pour être admis à l'assemblée générale, les actionnaires devront justifier de leur qualité par présentation de leurs actions, d'un certificat d'actions ou d'une attestation de blocage. Les actionnaires devront cas échéant également s'être conformés, préalablement à l'assemblée générale, aux obligations d'annonce prévues par la loi.

Vex, le 10 février 2026

Le conseil d'administration